

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE
SÉANCE DU 29 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf février,

Nombre de conseillers :

- en exercice : 22
- présents : 16
- votants : 18

Le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures, à la direction départementale du service d'incendie et de secours de la Vienne sous la présidence de Madame Marie-Jeanne BELLAMY.

Date de convocation du conseil d'administration : 25 janvier 2016.

N° 2016-2-F

Présents :

Monsieur Stanislas ALFONSI, directeur de cabinet de Madame la Préfète de la Vienne.

Mesdames Marie-Jeanne BELLAMY, Marie-Renée DESROSES, Karine JOURNEAU, Pascale MOREAU, Lydie NOIRAUT, Véronique WUYTS-LEPAREUX ; Messieurs Gilbert BEAUJANEAU, Jean-Daniel BLUSSEAU, Henri COLIN, Benoît COQUELET, Michel GINGREAU, Abderrazak HALLOUMI, Jean-Louis LEDEUX, Alain PICHON, Édouard RENAUD, Jean-Marie ROUSSE, membres du conseil d'administration.

OBJET :

SUBVENTIONS 2016

- UNION
DEPARTEMENTALE
DES SAPEURS-
POMPIERS DE LA
VIENNE
- ASSOCIATION DU
PERSONNEL DU
SDIS
- ÉCOLE DE MUSIQUE
INTER-
DEPARTEMENTALE
DU VAL DE
GARTEMPE
- JEUNES SAPEURS
POMPIERS DE LA
VIENNE

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Colonel Matthieu MAIRESSE, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Vienne ; Colonel Etienne LEROY, médecin-chef ; Capitaine Eric PASQUET, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Vienne ; Lieutenant Pascal QUINQUENEAU, Adjudant Stéphane DESROCHES, Adjudant Anthony LAMY, représentants des sapeurs-pompiers ;

Assistaient également à la séance :

Lieutenant-colonel Jérôme GERBEAUX, directeur départemental adjoint ; Lieutenant-colonel Michel GENTILLEAU, chef du pôle compétences et moyens opérationnels ; Lieutenant-colonel David MAILLEFAUD, chef du pôle mise en œuvre opérationnelle ; Monsieur Olivier PICHOT, payeur départemental ; Monsieur Eric DROUOULT, chef du pôle administration-finances ; Madame Nathalie ALEXANDRE, chef du pôle adjoint administration-finances.

**DOMAINE
FINANCES**

Absents excusés :

Mesdames Isabelle BARREAU-ENON, Rose-Marie BERTAUD, Anne-Florence BOURAT, Joëlle PELTIER, Séverine SAINT-PÉ, Messieurs Jean-Pierre ABELIN, François BOCK, Philippe BROTTIER, Michel BUGNET, Dominique CLÉMENT, Olivier KIRCH, Gilles MORISSEAU, Benoît PRINCAY, Daniel TREMBLAIS.

MOTS CLES

Subventions - budget
2016

Pouvoirs :

Madame Joëlle PELTIER, pouvoir donné à Monsieur Abderrazak HALLOUMI ; Monsieur Dominique CLÉMENT, pouvoir donné à Madame Marie-Jeanne BELLAMY.

**SERVICE
EMETTEUR
FINANCES**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424-24 et suivants ;

Résultat du vote :

- voix « pour » : 18
- voix « contre » : 0
- abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
086-288600224-20160229-CA_2016-2-F-DE
Date de télétransmission : 01/03/2016
Date de réception préfecture : 01/03/2016

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61 ;

Considérant les motifs invoqués dans le rapport introductif de Madame la Présidente repris ci-après :

Conformément au code général des collectivités territoriales, le service départemental d'incendie et de secours de la Vienne verse des subventions de fonctionnement aux associations dont l'objet est en relation avec l'intérêt du service.

Madame la Présidente propose le versement de subventions aux associations suivantes :

- Union départementale des sapeurs-pompiers de la Vienne : 5 950 € ;
- Association du personnel du SDIS : 4 000 € ;
- École de musique interdépartementale du Val de Gartempe : 1 000 € ;
- Jeunes sapeurs-pompiers de la Vienne : 15 500.€

Les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget du service départemental d'incendie et de secours.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

- le versement de subventions aux associations suivantes :
 - ✓ Union départementale des sapeurs-pompiers de la Vienne : 5 950 € ;
 - ✓ Association du personnel du SDIS : 4 000 € ;
 - ✓ École de musique interdépartementale du Val de Gartempe : 1 000 € ;
 - ✓ Jeunes sapeurs-pompiers de la Vienne : 15 500 €.

Fait et délibéré à la direction départementale du service d'incendie et de secours de la Vienne, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, le 29 février 2016.

La Présidente du conseil d'administration,



Mme Marie-Jeanne BELLAMY

Accusé de réception en préfecture
086-288600224-20160229-CA_2016-2-F-DE
Date de télétransmission : 01/03/2016
Date de réception préfecture : 01/03/2016